

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 060-216005314-20250414-D2025042-BF



*RIBECOURT
DRESLINCOURT*



Budget Primitif 2025

Conseil municipal du 14 avril 2025



Budget Primitif 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 24 février 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



Budget Primitif 2025

Analyse du fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 7 591 844,46 € euros.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 51,58 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 7 591 844,46 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



Budget Primitif 2025

[Analyse du fonctionnement](#)

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le
 ID : 060-216005314-20250414-D2025042-BF



Dépenses de fonctionnement		Prévisions 2024	BP 2025	Commentaires
011	Charges à caractère général	1 789 103,00 €	1 330 491,00 €	La baisse des dotations de l'Etat oblige la collectivité à réduire ses dépenses. Une diminution d'environ 25% de la section est nécessaire
012	Charges de personnel	4 195 767,00 €	3 916 205,00 €	La collectivité poursuit la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et en améliorant les conditions de vie au travail / La baisse des dotations de l'Etat oblige la collectivité à réduire ses dépenses. Une diminution d'environ 6 % de la section est nécessaire
014	Atténuation de produits	112 000,00 €	101 700,00 €	Versement à la CC2V pour les communes les plus pauvres
023	Virement à la section d'investissement	780 933,90 €	1 447 216,46 €	Pas de réalisation sur cette prévision
042	Amortissements	446 913,57 €	423 860,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	269 938,00 €	272 408,00 €	Vente de terrains
66111	Intérêts emprunts	110 000,00 €	94 000,00 €	Dettes maîtrisées - une marge est appliquée pour les emprunts à taux variable
66112	ICNE			
66	Autres charges financières			
67	Charges exceptionnelles	3 700,00 €	5 964,00 €	
68	Dotations amortissements et provisions	- €	- €	
Total des dépenses de fonctionnement		7 708 355,47 €	7 591 844,46 €	



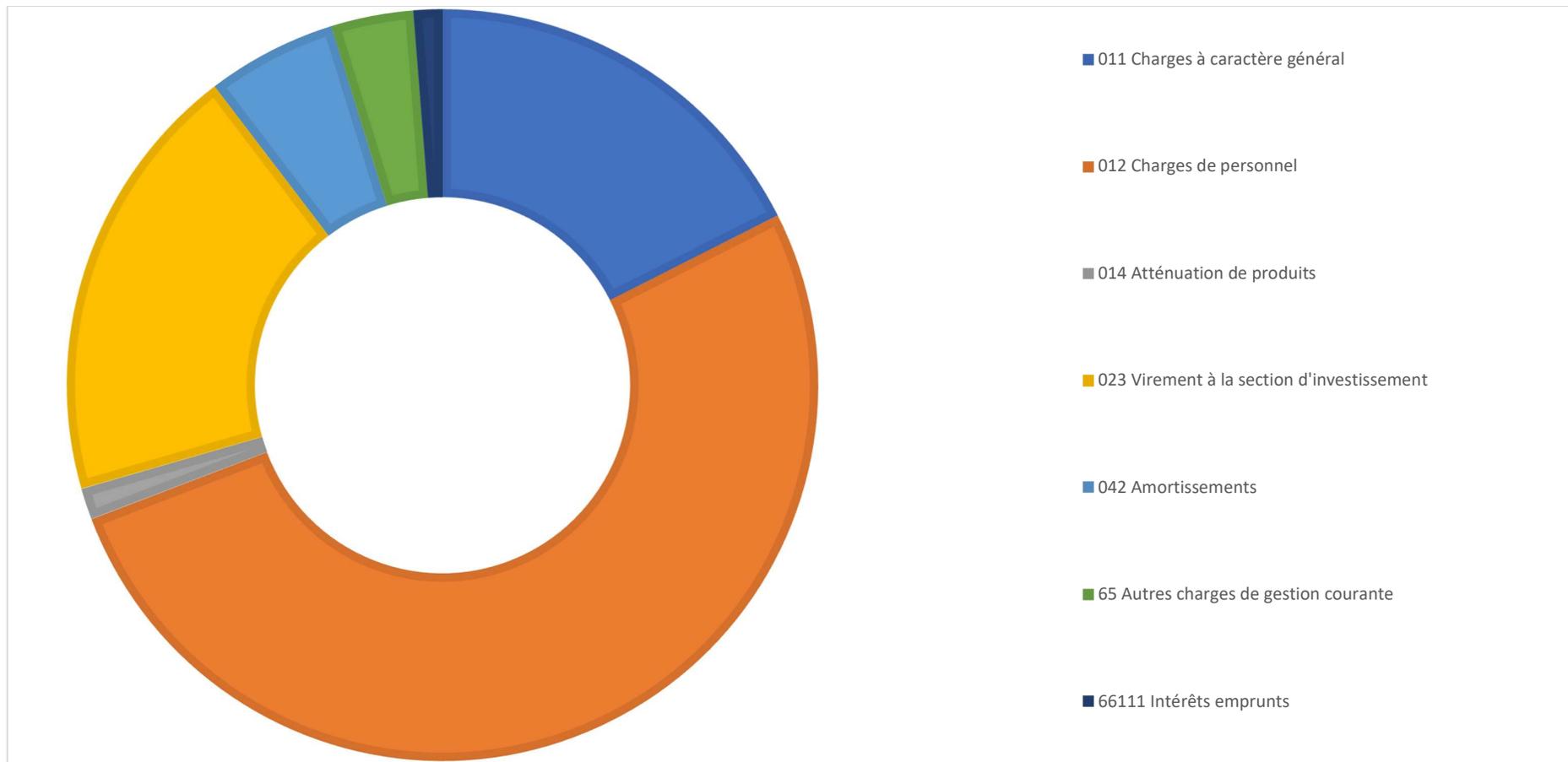
Budget Primitif 2025

[Analyse du fonctionnement](#)

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 060-216005314-20250414-D2025042-BF



Dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget. Le budget 2025 prévoit une maîtrise des dépenses plus rigoureuse et une diminution des charges à caractère générale et des charges de personnel.



Budget Primitif 2025

Analyse du fonctionnement

	Recettes de fonctionnement	Prévisions 2024	BP 2025	Commentaires
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 666 197,90 €	1 554 273,46 €	Pas de réalisation sur cette prévision
013	Atténuation de charges	20 000,00 €	18 500,00 €	Remboursement de charges de personnel (notamment indemnités journalières) et supplément familial
042	Opérations d'ordre	82 200,00 €	10 830,00 €	
70	Produits des services	285 000,00 €	327 750,00 €	Augmentation du nombre d'enfant pour la restauration, le périscolaire et l'ALSH
73	Impôts et taxes	1 213 366,00 €	1 203 201,00 €	Diminution des reversements d'impôts (loi de finances 2025)
731	Fiscalité locale	2 333 987,00 €	2 429 087,00 €	taux fixes + augmentation des bases
74	Dotations et participations	1 992 761,00 €	1 960 593,00 €	Dotation de l'Etat, subvention département et CAF - en diminution
75	Autres produits gestion courante	108 920,00 €	87 600,00 €	
76	Produits financiers	10,00 €	10,00 €	
77	Produits exceptionnels	5 913,57 €	- €	
78	Reprise de provision pour dépréciation	- €		
	Total des recettes de fonctionnement	7 708 355,47 €	7 591 844,46 €	

Fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation résidences secondaires : 20,98 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 44,08 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 69,65 %
- concernant les entreprises
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,66 %

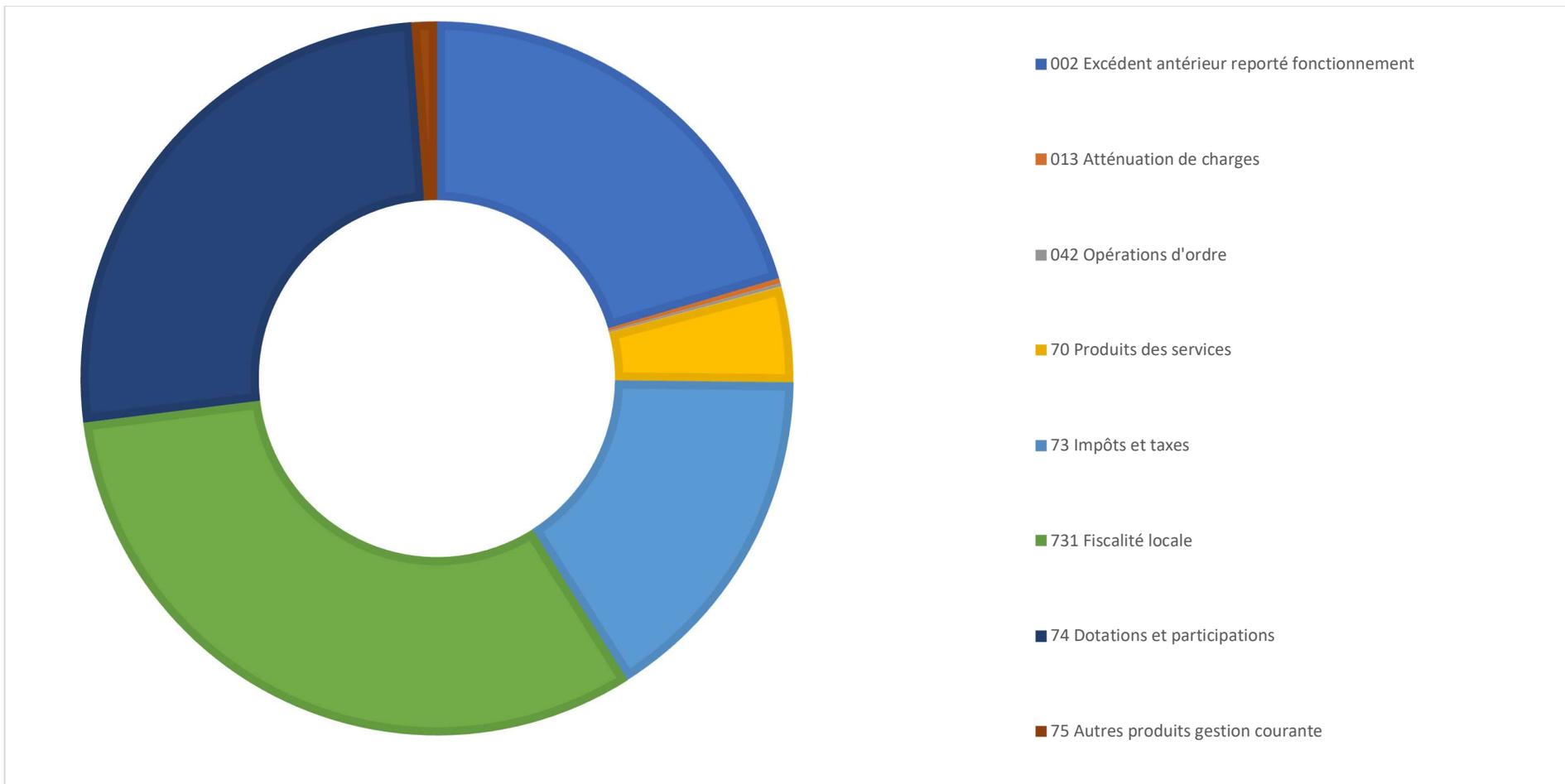
Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 454 842,46 €.



Budget Primitif 2025

[Analyse du fonctionnement](#)

Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales, les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.



Budget Primitif 2025

Analyse de l'investissement

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-216005314-20250414-D2025042-BF

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

BATIMENTS	
Extension et rénovation du Centre Yves Montand	706 538,70 €
Travaux églises Ribécourt et Dreslincourt	91 300,00 €
Construction maison rue de Pimprez	43 878,00 €
Vestiaire stade du Saussoy	200 000,00 €
Travaux des bâtiments scolaires et périscolaires	691 645,00 €
Extension crèche	120 000,00 €
Eclairage stade René Martin	180 004,00 €
Travaux divers bâtiments	74 246,00 €
EQUIPEMENTS	
Logiciel	5 900,00 €
Mobilier scolaire et périscolaire	50 000,00 €
Matériels informatiques	44 300,00 €
Matériel de transport	46 040,00 €
Divers matériels	23 150,00 €

ESPACES URBAINS	
Travaux de voirie + installation de panneaux	462 140,00 €
Vidéo protection	1 000,00 €
Matériel de défense incendie	1 910,00 €
Mobilier urbain	10 000,00 €
Equipement de voirie	32 000,00 €
Travaux d'éclairage public	92 889,00 €
TERRAINS	
Acquisition de terrains	520 600,00 €
Acquisition bâtiment	105 000,00 €
Travaux et études cimetière + construction columbarium	64 000,00 €
ETUDES	
Plan local d'urbanisme	7 300,00 €
ENERGIE	
Travaux d'économie d'énergie	333 294,00 €



Budget Primitif 2025

Analyse de l'investissement

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Des demandes de subvention sont en cours. Elles seront inscrites au budget seulement lorsque les notifications d'accord sont transmises.

Dépenses d'investissement		Prévisions 2024	BP 2025	Commentaires
16	Capital des emprunts	500 000,00 €	225 000,00 €	Remboursement du capital des emprunts + réserve pour renégociation d'emprunt en 2024
20	Études	97 800,00 €	93 200,00 €	
204	subvention d'équipement	107 620,00 €	- €	Installation de la fibre pour les nouvelles constructions en 2024 - n'est plus facturée à la collectivité
21	Immobilisations Corporelles	2 787 169,90 €	3 813 934,70 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	82 200,00 €	10 830,00 €	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	26 495,00 €	- €	Intégration d'études
Total des dépenses d'investissement		3 601 284,90 €	4 142 964,70 €	
Recettes d'investissement		Prévisions 2024	BP 2025	Commentaires
021	Virement de la section de fonctionnement	780 933,90 €	1 447 216,46 €	Pas de réalisation sur cette prévision
024	Produits des cessions	530 690,43 €	402 575,00 €	Pas de réalisation sur cette prévision
10	Dotations et Fonds Divers	311 865,44 €	181 625,25 €	Recette liée à la taxe d'aménagement suite aux récentes constructions + compensation TVA
13	Subventions d'investissement	97 356,00 €	- €	
16	Emprunts	250 000,00 €	- €	Prévision de réalisation d'un emprunt ou renégociation
040	Opérations d'ordre (amortissements)	446 913,57 €	423 860,00 €	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	26 495,00 €	- €	
21	Immobilisations Corporelles	82 000,00 €	82 000,00 €	Remboursement éclairage public canal seine nord
001	EXCEDENT REPORTE	1 075 030,56 €	1 605 687,99 €	Pas de réalisation sur cette prévision
Total des recettes d'investissement		3 601 284,90 €	4 142 964,70 €	